

Procès-Verbal d'une assemblée du comité des créanciers tenue le 10 décembre 2012 à 18h15, dans les bureaux du contrôleur, dans l'affaire du Plan d'Arrangement de 9130-5789 Québec Inc.

Présents:

Monsieur Pierre Marchand, Comité des créanciers
Monsieur Philippe Racette, Comité des créanciers
Monsieur Luc Lemay, représentant de 9130-5789 Québec Inc.
Me Micheline Charbonneau, représentant le contrôleur et agissant à titre de présidente d'assemblée
Monsieur Alexis Diaz, trésorier du Contrôleur

La Présidente constate le quorum et déclare l'assemblée légalement constituée.

Me Charbonneau informe le comité de l'état actuel des finances de la débitrice à ce jour. Elle indique que l'administrateur a été en mesure de faire un renflouement partiel des coffres de la débitrice et, donc, que les sommes disponibles à ce jour sont encore insuffisantes pour satisfaire à l'ordonnance dans cette affaire. Elle confirme l'intention de la débitrice d'acquitter une partie importante de la balance des sommes dues, moins les déductions à la source, sur le champ, au moment même de la présente assemblée.

Le comité comprend qu'avec la distribution d'aujourd'hui, quelques "petits" créanciers seront acquittés en totalité et d'autres partiellement.

Le comité accepte, une fois de plus, un règlement partiel à condition qu'un paiement final et complet des sommes dues en vertu de cette ordonnance soit effectué le ou avant le 21 décembre prochain à tous les créanciers concernés.

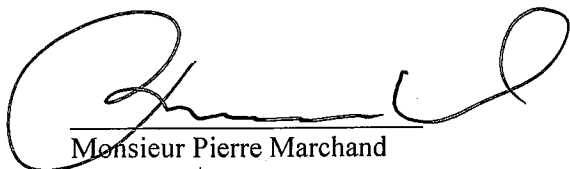
L'administrateur de la débitrice s'engage en ce sens et le comité accepte sa proposition.

En conséquence, il est résolu que:

1. Le comité des créanciers accepte le paiement de sommes partielles et s'engage à distribuer aux créanciers, le jour même, les chèques qui lui sont remis par le contrôleur;
2. Le comité se résigne à accorder un délai au 21 décembre prochain à la débitrice pour effectuer la dernière partie du paiement aux créanciers concernés;
3. Le Contrôleur s'engage à convoquer formellement le comité à ses bureaux pour ou avant le 21 décembre prochain pour la remise des chèques des sommes résiduelles dues aux créanciers concernés.

Il est entendu qu'aucune autre réunion spéciale entre le comité, le contrôleur et la débitrice ne sera requise si les résolutions de la présentes sont respectées.

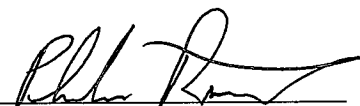
N'ayant pas d'autres points à discuter, l'assemblée est levée.



Monsieur Pierre Marchand
Comité des créanciers



Monsieur Luc Lemay
Représentant de 9130-5789 Qc. Inc.



Monsieur Philippe Racette
Comité des créanciers



Me Micheline Charbonneau,
Représentante du Contrôleur
Présidente d'assemblée